

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Allard

<https://www.cadre21.org/membres/5ea40f47ce62e08d173587d1>

Date d'obtention : 2022-03-09 18:25:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour débiter ce doit être une situation vécue par des jeunes fréquentant un établissement scolaire. En premier lieu, je dois rencontrer l'élève qui fait une plainte pour une victime et la victime également. Je me dois d'être rassurante dans ma démarche et je remplie la grille d'évaluation. Ensuite, je rencontre les autres élèves impliqués dans cette situation afin de remplir une grille d'évaluation avec eux également. Pour terminer, je me dois de rencontrer l'instigateur et remplir une grille d'évaluation avec lui. Suite à cette rencontre je défini s'il s'agit d'un acte criminel (gestion par la police) ou impulsif (gestion interne). Dans les deux cas de figure je suspend le cellulaire de l'instigateur afin d'arrêter la propagation du contenu et avise le service de police afin de finaliser l'intervention selon le cas.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'une grille d'évaluation doit être remplie pour chacune des rencontres (victime, témoins, investigateurs). Que la victime peut revenir à deux reprises avec des informations qu'elle n'a pas voulu divulguer précédemment. Une attitude bienveillante et sécurisante est nécessaire lors de ces rencontres. L'instigateur doit se voir confisquer son cellulaire afin de limiter la propagation des images et ce rapidement car il s'agit d'une situation urgente. Le but est de protéger l'intégrité physique et psychologique des jeunes victimes. La collaboration avec le service de police fait partie intégrante du protocole d'intervention dans la plupart des cas. Surtout ne jamais consulter ou avoir accès au contenu des photos en question.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La plus délicate selon moi est la rencontre avec l'instigateur. Nous pouvons faire face à plusieurs sortes de réactions de sa part au niveau du fait de nier les événements ou réagir avec colère et le fait de devoir confisquer son cellulaire ne sera pas facile à tous les coups selon moi. Mais, comme nous sommes des intervenants, nous avons des techniques d'intervention adéquates à ces situations. La variante pourrait se situer sur le fait de connaître le jeune instigateur ou pas et le lien de confiance et de coopération qu'il existe avec lui.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

